

LE GRAND ORAL

Y. Jadot face au New Deal de la CSMF*



DÉMOGRAPHIE MÉDICALE

- Maintenir les hôpitaux et maternités de proximité sur tout le territoire ;
- Développer les maisons de santé adossées à des unités de premiers soins ;
- Réglementer l'installation des médecins en fonction des besoins ;

PRÉVENTION & ÉDUCATION THÉRAPEUTIQUE

- Reconnaître la diversité de la médecine et des soins, dont certaines thérapeutiques (homéopathie, acupuncture, ostéopathie, etc.) ;
- Associer politique de soins et de prévention ;

ENTREPRISE LIBÉRALE

- Se dit a priori défavorable à un soutien qui permettrait aux médecins de s'organiser en véritables entrepreneurs de santé (fait une distinction nette entre "médecin" et "entrepreneur de santé") ;

LOI DE SANTÉ

- Se dit favorable au tiers payant généralisé ;

HIÉRARCHISATION DES ACTES

- Mettre à plat la nomenclature des actes médicaux, les dépassements d'honoraires résultant de la valeur financière attribuée aux actes des médecins libéraux ;
- Réviser ce système de tarification à l'acte en profondeur en se confrontant à l'industrie du médicament et des dispositifs médicaux ;

PROTECTION SOCIALE

- Mutualiser les caisses en vue d'une protection sociale générale pour l'ensemble des modes d'exercice des professions de santé ;

ESPACE DE LIBERTÉ TARIFAIRE

- Donner la possibilité d'exercer la profession médicale hors conventionnement ;
- Mieux réguler la liberté tarifaire, notamment celle des spécialistes ;
- Se dit favorable à une revalorisation de l'acte conventionné (au-delà des 25 € prévus en 2017).

* Synthèse de la réponse du candidat publiée dans *Le Médecin de France*, mag' de la CSMF